

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU JEUDI 21 OCTOBRE 2021 à 20h30

**Présents** : BRUNEL Didier, VIGNOBOUL Cécile, TEISSEDRE Murielle, VIGOUROUX Didier, ALLE Jean-Louis, ALIBERT Lucien, BOUQUET Stéphanie, BUGEAUD Eliane, CAYROCHE Marie-Xristine, CAYROCHE Pierre, JOURDAN-OSTY Florence, LAURENS Sébastien, ROL Sébastien.

**Représentés** : RUNEL Fanny par CAYROCHE Pierre, MONTCHAMP Axelle par VIGNOBOUL Cécile

### DELIBERATIONS

#### 1) Attribution du marché de travaux de la traversée de la RD806

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la traversée du Chastel-Nouvel par la RD806, un appel d'offres à procédure adaptée a été publié le mardi 17 août 2021 pour une réponse des candidats au vendredi 17 septembre 2021.

Deux candidatures ont été déposées : l'entreprise COLAS et l'entreprise SLE. Le cabinet AMAT a procédé à l'analyse des deux offres en concurrence. Sur la base du barème établi lors de la consultation, l'offre de l'entreprise COLAS arrive en première position avec une note de 91,00/100 contre une note de 78,02/100 pour l'entreprise SLE.

Monsieur le Maire propose donc d'attribuer le marché à l'offre la mieux disante, de l'entreprise COLAS, pour un montant de 1 288 450 € HT. Pour rappel, l'estimation du maître d'œuvre était d'environ 1 400 000 €. Il y a eu une réunion lundi soir avec la Colas et le BE pour affiner l'offre, les points évoqués étaient la bande de résine sur la partie haute du projet, le mur de soutènement au niveau du lotissement communal, la longueur de la passerelle et les grilles avaloirs réglables en hauteur. L'entreprise doit faire un rectificatif en prenant en compte ces éléments. Nous pourrions la notifier dès que nous aurons le montant exact.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire (non-votants : ROL Sébastien, LAURENS Sébastien).

#### 2) Prix de vente des lots du lotissement communal

Dans le cadre du projet de lotissement communal, il convient de fixer par délibération le prix de vente au m<sup>2</sup> des terrains lotis. Il est proposé de fixer un prix de 70,83 € HT/m<sup>2</sup> soit 85 € TTC/m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

### 3) Vote du budget « lotissement communal » en M14 pour l'exercice 2021

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	860 078.00 €	860 078.00 €
INVESTISSEMENT	325 949.00 €	325 949.00 €

Dans le cadre du projet de lotissement communal, il convient de voter le budget primitif de l'exercice 2021 du budget M14 « Lotissement communal ». Le budget ci-dessus est proposé au vote du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition de budget primitif 2021.

### 4) Bilan et adoption de la modification simplifiée du PLU n°14

Monsieur le Maire expose le projet de modification simplifiée du PLU pour permettre le retrait d'un emplacement réservé sur une parcelle appartenant à Monsieur Christophe BONNAL sous condition de don d'une partie du terrain (149 m<sup>2</sup>) afin de pouvoir créer un cheminement piéton dans la continuité du lotissement des frênes.

La mise à disposition du public s'est déroulée du vendredi 3 septembre 2021 au vendredi 8 octobre 2021 : aucune observation n'a été inscrite par le public.

Il est donc proposé de valider définitivement la modification simplifiée n°14 du PLU dans sa version originale.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

### 5) Avis sur l'enquête publique du SDEE pour le renouvellement de l'exploitation du site de Redoundel

L'avis du conseil municipal est sollicité par le SDEE de la Lozère dans le cadre de l'enquête publique en cours pour le renouvellement et l'extension de l'installation de stockage de déchets non dangereux située à Redoundel sur le territoire de la commune de Badaroux.

L'enquête publique est en cours, une permanence a eu lieu en mairie vendredi dernier, les premières remarques récurrentes et pertinentes sont, sans surprise, les odeurs et la vitesse des PL. Le problème de la vitesse des PL va être traité et réglé avec l'aménagement de la RD 806.

Monsieur le Maire propose de ne soumettre aucune observation sur le projet présenté par le SDEE, et de donner un avis favorable pour le renouvellement et l'extension de l'installation de stockage des déchets non dangereux située sur le site de Redoundel.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire (non-votant : ROL Sébastien).

## **6) Constitution d'une servitude d'accès au PRAE Jean-Antoine CHAPTAL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la création du Parc Régional d'Activités Economiques Jean-Antoine Chaptal (PRAE), une convention tripartite entre le Syndicat Départemental d'Energie et d'Équipement de la Lozère (SDEE), la commune du Chastel-Nouvel et la SEM Languedoc Roussillon Aménagement (désormais SEM ARAC OCCITANIE) a été signée le 2 octobre 2015, pour permettre à la SEM ARAC OCCITANIE d'utiliser la voie d'accès du Centre Départemental de Traitement des Déchets desservant également le PRAE.

En contrepartie de cette autorisation, la SEM ARAC OCCITANIE s'était engagée à céder au SDEE une partie des parcelles qu'elle était en train d'acquérir et à réaliser plusieurs aménagements spécifiques pour sécuriser et préserver l'activité agricole.

La voie d'accès au PRAE étant sur sa partie Ouest un chemin d'exploitation qui appartient principalement au SDEE, et en partie à la section d'Alteyrac de la Commune du Chastel-Nouvel (parcelles AO 231 et 239), il est aujourd'hui demandé à la commune du Chastel Nouvel d'intervenir à l'acte de vente entre la SEM ARAC OCCITANIE et le SDEE pour constitution d'une servitude à destination des usagers de l'opération d'aménagement du PRAE.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire (non-votant : ROL Sébastien).

## **7) Contrat d'objectifs et de performance Etat - ONF**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande soumise par l'association des Collectivités Forestières d'Occitanie d'opposition aux orientations annoncées par le gouvernement pour le futur contrat d'objectifs et de performance Etat – ONF :

- Réduction des effectifs de l'ONF (95 postes par an) ;
- Contribution supplémentaire demandée aux communes (27,5 millions d'euros) ;

Monsieur le Maire propose d'apporter le soutien de la commune à cette motion d'opposition.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

## SUJETS A ABORDER

### DETR 2022

Monsieur le Maire indique qu'il serait préférable, vu l'importance financière des projets d'investissements prévus en 2022, de ne soumettre aucun dossier à la programmation DETR 2022 et de préparer de nouveaux dossiers à partir de 2023, notamment dans le cadre de l'aménagement du village de Coulagnet. Ce serait une première pour la commune mais cela nous permettrait d'avoir une année blanche en attribution et donc de pouvoir présenter des projets plus conséquents en 2022 pour 2023.

### Contrats territoriaux 2022-2025

La programmation des contrats territoriaux 2022-2025 devrait débuter d'ici la fin de l'automne avec le choix des dossiers à soumettre au conseil départemental pour les 4 prochaines années.

Il convient donc de réfléchir à deux ou trois dossiers prioritaires maximum pour cette nouvelle programmation. Monsieur le Maire propose d'inscrire en priorité le projet de Coulagnet pour l'aménagement du village, ce dossier pourrait également être déposé à la Région.

La rénovation énergétique des bâtiments communaux comme la vicairie ou l'ancienne mairie pourrait également faire l'objet d'un dossier.

Parole à Monsieur Didier VIGOUROUX suite à la réunion départementale sur ce thème.

### Travaux AEP à Coulagnet

Point d'étape sur les travaux AEP à Coulagnet. Nous sommes toujours en attente d'un nouveau dépôt de la part du bureau d'étude RCI avec un impact réduit sur la partie de la zone humide, inférieur à 1000m<sup>2</sup>.

Ce dossier avance très lentement, nous avons validé l'étude de faune et de la flore auprès de l'Alepe : en attente de leur retour pour soumettre un nouveau dossier à la DDT.

### Aménagement village : jeux extérieurs

Présentation du projet par Monsieur Didier VIGOUROUX et présentation des devis de Monsieur Sébastien ROL.

### Traitement des biodéchets

Lors de la réunion du 15 septembre 2021 organisée par le SDEE, nous avons été informés de l'obligation pour les collectivités de traiter les biodéchets dès que le seuil de 5 tonnes annuel était dépassé. Cela ne représente que 100 kgs par semaine, nous

aurons donc à réfléchir sur la mise en place d'un traitement à la source pour l'école publique qui dépasse largement ce seuil. Le SDEE a lancé une étude au niveau départemental pour penser à un système de collecte pour traiter sur le site de Redoundel ou une autre formule plus locale avec la mise en place de composteurs collectifs. L'école réfléchit déjà à sensibiliser les élèves sur les biodéchets et à mettre en place des solutions pour réduire leurs déchets issus notamment de la cantine.

### Signatures vente DELON et vente BADAROUX

Dans le cadre des acquisitions foncières engagées en 2021, deux se sont récemment conclues par la signature des actes devant les notaires.

La première fut l'acquisition par la commune de la parcelle AT 782 à Monsieur Christian DELON pour permettre la réalisation du projet d'agrandissement de la rue en démolissant le bâti gênant. Ce bâti était répertorié sur notre PLU en emplacement réservé.

La seconde fut l'acquisition de la parcelle AY 460 à Monsieur Yves BADAROUX pour l'aménagement d'un lotissement communal de trois lots par le biais du droit de préemption de la commune.

### Recrutement au secrétariat de mairie et ATSEM

Parole à Madame Cécile VIGNOBOUL pour la présentation.

Dans le cadre du remplacement d'Emmanuelle PALPACUER, la solution retenue est d'accueillir pour une durée de 5 mois une étudiante en alternance de la licence Métiers de l'Administration et des Collectivités Territoriales (MACT) à l'Antenne de Mende pour se former avec Aymeric et Claudette. Madame Caroline FOURNEL débutera donc son stage à compter du 2 novembre prochain.

Une nouvelle ATSEM, Madame Kelly PEREIRA, remplace désormais Madame Jessica ALVES à l'école publique, suite à son départ pour une autre structure. Cependant, Madame Kelly PEREIRA est actuellement en congé de maladie ordinaire et est remplacée par Madame Catherine MARTINS.

Madame Chantal DELMAS nous a fait part de son souhait de quitter les effectifs de la commune, pour convenances personnelles, à compter du 29 décembre 2021. Elle a assuré les fonctions d'ATSEM au sein de l'école privée de la Farandole pendant 23 années. Un recrutement sera lancé pour la rentrée de janvier 2022.

Monsieur Guillaume CAPAROS a rejoint les effectifs de la commune, sur une durée hebdomadaire de 3 heures en période scolaire, en qualité d'intervenant musical. Dans le cadre de ses prestations, une commande a été passée par la commune pour l'achat de matériel musical.

## Changement du protocole COVID à l'école publique

Parole à Madame Murielle TEISSEDRE pour la présentation des deux modifications successives pour le règlement intérieur de l'école liées à la crise sanitaire toujours en cours.

## Révision triennale du loyer du multiservices

Le bail signé pour neuf ans entre la commune et Alexandre SERRE pour l'exploitation du multiservices prévoit une révision automatique du loyer tous les trois ans, sur la base des indices INSEE en vigueur.

La révision triennale interviendra donc en 2022.

## Application Intramuros

Parole à Madame Cécile VIGNOBOUL.

Après discussion avec une collectivité qui a mis en place cette application, Monsieur le Maire a demandé à Madame Cécile VIGNOBOUL de se renseigner et d'approfondir le sujet. Un stand était d'ailleurs présent sur le salon des maires.